



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Marché de Noël à HYÈRES 9^{ème} édition

Du 01/12/2018 au 31/12/2018

DOSSIER DE CANDIDATURE pour un emplacement commercial sur le domaine public

Dossier complet* à retourner **avant le 06/07/2018**, délai de rigueur,
à l'adresse suivante :

CANDIDATURE – MARCHÉ NOËL 2018
OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT
Forum du Casino – 3 avenue Ambroise Thomas
83400 HYERES

ou

par mail à l'adresse suivante :

ocah@mairie-hyeres.com



***Toute candidature incomplète ne sera pas présentée lors de la commission d'attribution**

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Coordonnées personnelles :

Madame Monsieur

Nom Prénom:

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Code postal et ville :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Raison sociale :

Adresse :

.....
.....

Code postal et ville :

Téléphone :

E-mail :

Demande d'emplacement en qualité de :

- commerçant hyérois commerçant non sédentaire artisan
 producteur artiste libre autre (à préciser)

Produits ou services proposés :

Secteur d'activité :

- Alimentation Restauration Décoration Artisanat
 Bijoux Jeux, jouets Habillement Autres

Description des produits et services proposés (en cas de candidature retenue, tout produit non mentionné ici ne pourra être accepté) :

.....
.....
.....

Nombre et type de chalet demandé (inscrire le nombre dans la ou les cases correspondantes) :

- Type 1 : chalet(s) de 3 mètres x 2 mètres / 816,10 € (non soumis à TVA)
 Type 2 : chalet(s) de 4 mètres x 2 mètres / 1060,50 € (non soumis à TVA)
 Type 3 : chalet(s) de 6 mètres x 2 mètres / 1632,15 € (non soumis à TVA)

*** Le calcul de la redevance tient compte du caractère exceptionnel de l'organisation 2018 compte tenu de son déplacement.**

Le nombre de chalets de dimension Type 2 et 3 étant restreint, veuillez nous préciser si vous êtes d'accord pour occuper un chalet de Type 1 en 2ème choix : OUI NON

Équipement sollicité :

Veuillez préciser la puissance électrique nécessitée par votre stand : watts  220 Volts.
 380 Volts.

PIECES A FOURNIR

- Le formulaire d'identification du candidat rempli (page 2)
- Liste détaillée des produits ou services proposés, accompagnée de photos servant à appuyer votre dossier
- Le calendrier ci-joint mentionnant les horaires d'ouverture signé

– **Pour les documents commerciaux :**

Commerçants et artisans domiciliés sur la commune d'Hyères-Les-Palmiers :

- Extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés ou Extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante » (l'avis de situation au répertoire SIREN n'est pas valable)

Commerçants et artisans non sédentaires :

- Carte de commerçant non sédentaire recto-verso encours de validité, délivrée par les chambres consulaires
- Extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés ou Extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois (l'avis de situation au répertoire SIREN n'est pas valable)

Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours
- Un relevé parcellaire

Autres :

- Pour les artistes libres, certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour l'année 2018
- Déclaration de début d'activité d'auto-entrepreneur

IMPORTANT

Pièces obligatoires à fournir si retenue de votre candidature :

- Attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2018 (incendie, vol, vandalisme, etc...) ainsi qu'une assurance complémentaire garantissant leur responsabilité civile pour des dommages pouvant être causés à des tiers ;
- Attestation de règlement des cotisations d'URSSAF ou RSI, jusqu'au dernier trimestre échu (délivrée sur demande auprès de l'organisme de recouvrement) ou avis d'exonération.
- Règlement intérieur complété et signé.

HORAIRES D'OUVERTURE MARCHÉ DE NOËL 2018

DATES	HORAIRES
Samedi 1 décembre	11h – 21h
Dimanche 2 décembre	11h – 20h
Lundi 3 décembre	11h – 20h
Mardi 4 décembre	11h – 20h
Mercredi 5 décembre	11h – 20h
Jeudi 6 décembre	11h – 20h
Vendredi 7 décembre	11h – 21h
Samedi 8 décembre	11h – 21h
Dimanche 9 décembre	11h – 20h
Lundi 10 décembre	11h – 20h
Mardi 11 décembre	11h – 20h
Mercredi 12 décembre	11h – 20h
Jeudi 13 décembre	11h – 20h
Vendredi 14 décembre	11h – 21h
Samedi 15 décembre	11h – 21h
Dimanche 16 décembre	11h – 20h

DATES	HORAIRES
Lundi 17 décembre	11h – 20h
Mardi 18 décembre	11h – 20h
Mercredi 19 décembre	11h – 20h
Jeudi 20 décembre	11h – 20h
Vendredi 21 décembre	11h – 21h
Samedi 22 décembre	11h – 21h
Dimanche 23 décembre	11h – 20h
Lundi 24 décembre	11h – 20h
Mardi 25 décembre	FERMÉ
Mercredi 26 décembre	11h – 20h
Jeudi 27 décembre	11h – 20h
Vendredi 28 décembre	11h – 21h
Samedi 29 décembre	11h – 21h
Dimanche 30 décembre	11h – 20h
Lundi 31 décembre	11h – 20h

Les vendredis et samedis, il sera toléré une ouverture jusqu'à 22h (horaire de rigueur pour la fermeture).

- État des lieux d'entrée / Remise des clés :
à partir du mercredi 28 novembre 2018

- État des lieux de sortie :
à partir du mercredi 2 janvier 2019

Tous les exposants s'engagent à respecter strictement les horaires d'ouverture et de fermeture des chalets et devront prévoir le temps de la mise en place de leur marchandise.

DATE ET SIGNATURE